

Accusé de réception en préfecture
041-214101453-20250908-DEL2025-06-29-DE
Date de télétransmission : 08/09/2025
Date de réception préfecture : 08/09/2025

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre
séance du 02/09/2025

Date de la convocation L' an 2025 et le 2 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune,
dématérialisée régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu
26/08/2025 habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire
Date d'affichage
26/08/2025

Nombres de membre **Présents :** M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : PINON Nathalie, TROISPOUX
Afférents au Conseil Cécile, HERCOUET Sylvie, LOUET Christine, RETIF Kathy MM : CHICOINEAU René,
municipal : 15 TAFFOREAU Alain, JAHAN Eric
En exercice : 09
Votants : 11
Procuration : 2

Absente excusée ayant donné procuration :

BIGNON Alain à WARDEGA Pierre

SAUVAGE Benoit à RÉTIF Kathy

Absente excusée : BONNEAU Marie Lyne, FESSENMEYER Nathalie

Absents : VALEGA Nathalie, MARIS Guillaume,

Secrétaire de séance : RETIF Kathy

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2

Réf : 2025-06-29

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits votés à certains articles budgétaires sont insuffisants et qu'il est nécessaire de prévoir les décisions modificatives suivantes :

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Budget annexe Chez Blanche- bar restaurant épicerie-

EXPLOITATION

Sens	Imputation budgétaire	Libellé	DEPENSES	RECETTES
D	61528	Entretien et réparation autre biens immobiliers	2 800	
R	74	Subvention d'exploitation		2 800
		TOTAL	2 800	2 800

Budget principal

FONCTIONNEMENT

Sens	Imputation budgétaire	Libellé	DEPENSES	RECETTES
D	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-2 800	
D	657348	Subvention de fonctionnement/équilibre	2 800	
		TOTAL	0	

Acte certifié exécutoire
compte tenu de sa
télétransmission en
Préfecture de
Loir-et-Cher
le : - 8 SEP. 2025
et publication en ligne
: 08 SEP. 2025
Pierre WARDEGA,
Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Pierre WARDEGA

La secrétaire de séance, Kathy RETIF

